

DEPARTEMENT  
DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE FRANCE

Date de convocation  
le 8 décembre 2015

Date d'affichage  
le 8 décembre 2015

Nombre de délégués :  
En exercice : 30  
Présents : 19  
Votants : 24

**Objet : Avis sur le Schéma  
Départemental de  
Coopération Intercommunale**

Le président certifie que  
le compte rendu de  
cette délibération a été affiché  
au siège de la Communauté  
de communes le

Le Président

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
n°2015/060

SEANCE ORDINAIRE DU 14 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre à dix-huit heures trente, Le Conseil de la communauté de communes du pays de France, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes, situé 15 rue Bonnet à Luzarches en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA.

Etaient présents (19) : Sylvain SARAGOSA, Florence GABRY, Fabrice HUYLEBROECK, Mme Isabelle SUEUR-PARENT, M. Damien DELRUE, M. Yves CAMUS, M. Eric RICHARD, M. Eric LEDOUX, M. Alain MELIN, M. Jean-Noël DUCLOS, Mme Célia DELAHAYE, M. David VEDIE, M. Cyril DIARRA, Mme Jacqueline HOLLINGER, M. Laurent DENOUX, Mme Chantal ROMAND, M. Jean-Claude BARRUET, M. Jean-Marc CAMPIN, M. Jacques RENAUD.

Absents ayant donné procuration (5) : M. Stéphane DECOMBES à M. Yves CAMUS, Mme amandine DIUDAT à M. Eric RICHARD, Mme Caroline THIEVIN-DUDAL à M. Damien DELRUE, M. Christophe VIGIER à Mme Florence GABRY, M. Erick CORINTHE à M. Jean-Marc CAMPIN  
Absents (6) : M. Mourad BARA, Mme Hélène GRAVET, Mme Betty BEASLAY, Mme Betty HUYLEBROECK, M. Emmanuel DE NOAILLES, M. Alain RINCHEVAL

Mme Chantal ROMAND a été élue secrétaire de séance.

**Vu** la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 publiée le 17 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise notifié le 4 décembre 2015,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Préfet propose une fusion avec la Communauté de Communes Carnelles Pays de France,

Il est proposé au conseil communautaire de donner un avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
EMET un avis favorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Fait et délibéré à Luzarches, les jour, mois et an susdits.

Le Président  
Sylvain SARAGOSA